

Annexe du règlement intérieur concernant le mercredi

I. Conditions générales de fonctionnement

Le CJB Accueil, Association loi 1901, en partenariat avec la commune de Bondues met en place un service d'accueil pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires, le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 en mode CLSH avec possibilités de repas, de garderies le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30.

II. Conditions d'inscriptions à l'activité

- l'accueil est ouvert à tout enfant scolarisé dont la famille est adhérente au CJB Accueil sans restriction d'école.
- Les inscriptions aux activités du mercredi, aux repas et aux garderies se font à la carte.
- Les inscriptions se font :
 - au siège de l'association : 1 rue du Fort Montagne
 - sur le classeur approprié de la structure (matin, maternelles...) comprenant les listes des enfants pour chaque mercredi
 - jusqu'à la veille de la date voulue.
 - par l'apposition de la signature d'un responsable légal en face du nom de l'enfant
- Les feuillets d'inscription sont disponibles un mois à l'avance
- Les feuilles d'inscription sont disponibles aux heures d'ouverture de l'accueil périscolaire, c'est à dire tous les jours (sauf le samedi et dimanche) de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
- ATTENTION !!! un enfant non adhérent au CJB Accueil (dossier d'adhésion incomplet ou inexistant) ne pourra en aucun cas être pris en charge par les animateurs de l'accueil extrascolaire.

III. Horaires d'ouverture

- CLSH de 8h30 à 12h00 et/ou de 13h30 à 16h30 avec possibilité de repas.
- Garderies le matin de 7h30 à 8h30 et/ou de 16h30 à 18h30